

LE CODE CRIMINEL, LA LOI SUR L'IMMIGRATION DE 1976 ET LA LOI SUR LA CITOYENNETÉ

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada) propose: Que le projet de loi C-71, tendant à modifier le Code criminel, la Loi sur l'immigration de 1976 et la Loi sur la citoyenneté soit lu pour la 2^e fois et renvoyé à un comité législatif.

—Madame la Présidente, c'est un projet de loi très important. En fait, c'est un projet de loi historique que j'ai l'honneur de présenter en deuxième lecture.

Malheureusement, sans faire de remarques sur ce qui s'est passé ici, étant donné la façon dont se sont déroulés les travaux de la Chambre, nous disposons de cinq minutes pour traiter d'un projet de loi qui, à mon avis, est très important et qui a été élaboré par tous les députés dans un esprit de coopération non partisan, ce qui est important, je pense, pour un projet de loi de ce genre.

J'espérais que nous ferions des progrès avant les vacances d'été et, en fait, aujourd'hui même, j'ai reçu une série d'amendements auxquels les députés de l'opposition ont donné leur assentiment lors des pourparlers tripartites.

Ces amendements portent sur des principes et des questions d'importance fondamentale ayant trait aux articles applicables de la mesure.

En fait, mon collègue, le député de York-Centre (M. Kaplan), m'a parlé ce matin au sujet d'une certaine disposition. J'en ai discuté avec mes collaborateurs pour voir s'il n'y avait pas moyen de régler ces questions aujourd'hui même. Malheureusement, j'ai dû conclure que non car certains de ces amendements visent la Loi sur l'immigration et la Loi sur la citoyenneté, et je suis tenu d'en discuter avec mes collègues, le secrétaire d'État (M. Crombie) et le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard). Il importe d'examiner cette affaire à fond. J'aurais pu rejeter les modifications, dont l'une aurait rendu le projet de loi rétroactif plutôt que rétrospectif.

M. Robinson: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. étant donné l'importance du projet de loi et comme les partis semblent être d'accord en l'occurrence, je demanderais maintenant le consentement unanime, afin que nous poursuivions l'étude de ce projet de loi, malgré l'heure, jusqu'à ce qu'il ait subi la deuxième lecture.

Comme il est de la plus haute importance de régler la question avec célérité, je demande le consentement unanime, afin que nous ne tenions pas compte de l'heure et que nous terminions l'étude de cet important projet de loi à l'étape de la deuxième lecture.

Message du Sénat

M. Guilbault (Saint-Jacques): Madame la Présidente, notre parti ne voit rien à redire à la proposition du député. Cependant, dans un esprit de collaboration, il y a d'autres projets de loi que d'autres députés aimeraient adopter. Je me demande si le député accepterait d'adopter également le projet de loi C-83.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Il semble que des négociations se déroulent à la Chambre des communes.

M. Prud'homme: C'est le moins qu'on puisse dire.

La présidente suppléante (Mme Champagne): J'aimerais lire certains messages à la Chambre.

M. Hnatyshyn: Madame la Présidente, je fais des efforts sérieux pour prendre les mesures qui s'imposent au sujet de ce projet de loi. Je puis garantir aux députés que cette question revêt une très grande importance pour le gouvernement. Je n'ai pas l'intention de la régler à la va-vite et au petit bonheur.

Je puis assurer à la Chambre que je demanderai au leader parlementaire de mon parti de prendre les dispositions voulues pour discuter de cette question au plus tôt à notre retour. Nous l'examinerons en priorité. Je tiens à étudier ce projet de loi et nous le ferons d'une façon équitable et, je l'espère, avec l'objectivité qui a toujours prévalu dans ce débat. Je me rends compte qu'il y a un ordre de la Chambre, madame la Présidente. Tout ce que je puis dire, c'est que je poursuivrai mes observations la prochaine fois que nous en aurons la possibilité. J'espère avoir la collaboration de la Chambre.

• (2000)

M. Murphy: Madame la Présidente, pour dissiper tout malentendu, nous ne relions absolument pas l'avancement de ce projet de loi à celui d'un autre projet en Chambre.

* * *

MESSAGE DU SÉNAT

La présidente suppléante (Mme Champagne): J'ai l'honneur d'informer la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté tels quels les projets de loi suivants:

Projet de loi C-56, modifiant certaines lois concernant les institutions financières.

Projet de loi C-62, prévoyant la remise de la dette liée à l'aide publique au développement relativement à certains prêts consentis par le gouvernement du Canada aux gouvernements du Togo et de la République islamique de Mauritanie ainsi qu'à l'ancienne Communauté de l'Afrique de l'Est.

[Français]

Projet de loi C-63, Loi modifiant la Loi sur les prêts aux petites entreprises.